

**Produits concernés :** Exclusivement les laits avant transformation.

Tous les produits transformés tels que les yaourts, le beurre ou les fromages doivent remplir le présent cahier des charges ainsi que le cahier des charges « produits transformés ».

-> *Les produits issus d'Occitanie dont les SIQO sont listés en annexe sont automatiquement éligibles à l'adhésion Sud de France-l'Occitanie*

### Fonctionnement général et lecture du cahier des charges

-> Pour bénéficier de la marque « Sud de France-l'Occitanie », le produit doit obligatoirement valider l'ensemble des critères du cahier des charges. Ces critères garantissent l'origine régionale du produit ainsi que sa qualité.

-> Chaque critère est formulé sous forme de question avec plusieurs réponses possibles. **Seules les réponses figurant en gras permettent de valider le critère.**

| Questions  | Réponses         |
|--|------------------|
| Le siège social de votre entreprise se situe-t-il en Occitanie ?   | <b>Oui / Non</b> |
| Vos animaux sont-ils élevés en Occitanie ?<br><i>Les parcelles limitrophes à l'Occitanie et continues à l'exploitation sont possibles.</i> | <b>Oui / Non</b> |
| Le site de conditionnement est-il en Occitanie ?   | <b>Oui / Non</b> |

**Annexe 1 : Signes Officiels de Qualité et d'Origine (SIQO)**

**Lait**

**AB (Occitanie)**